Règlement du jeu concours mySchneider distributeurs novembre 2024

Article 1 : La Société Organisatrice

SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, Société par actions simplifiées au capital de 370 000 000 euros, dont le siège social est situé : 35 RUE JOSEPH MONIER 92500 RUEIL-MALMAISON et immatriculée du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 421 106 709, (ci-après la « Société Organisatrice »), organise **du 04/11/2024 au 28/11/2024 un Jeu intitulé « Jeu concours mySchneider distributeurs novembre 2024»** (ci-après « le Jeu »), ci-après la « Société Organisatrice ».

Article 2 : Conditions générales de participation

Le Jeu **– réservé aux électriciens qui résident en FranceMétropolitaine** (ci-après les « Participants »).

La participation au Jeu est limitée à la durée de l'opération, soit du **04/11/2024 [00h01] au 28/11/2024 [12h00] heure locale.**

Aucune participation en dehors de ces dates et horaires ne pourra être prise en compte ni donner lieu à l'attribution du gain. Le personnel de la Société Organisatrice Schneider Electric et les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre du Jeu ainsi que les membres de leurs familles respectives, ne peuvent pas participer au Jeu.

La personne physique qui participe au Jeu doit, pour valider sa participation :

- Être majeur au moment de sa participation au Jeu ;
- Résider en France Métropolitaine au sens de la législation fiscale ;
- Avoir pris connaissance du règlement de Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu ou le présent règlement.

Article 3 : Principes du jeu

Le Jeu se déroule en digital sur la page web dédiée :

https://cloud.go.se.com/FR_202410_NlDis_EBST_NONE_RESIDENTIAL_HD_ALLSEG_NEWSLTR_NEWS-LP

Le principe du Jeu est d'offrir un thermostat connecté filaire Odace

Le document de participation (ci-après « Formulaire de participation ») consiste en la participation à un tirage au sort.

Principe du Jeu :

Le Participant doit, pendant la durée du Jeu, remplir un formulaire de participation digitale disponible via la page web dédiée au Jeu.

Une seule participation par foyer est autorisée (même nom, même adresse postale et/ou même adresse e-mail, pendant toute la durée du Jeu ; en veillant à ce que chaque champ soitdûment complété.

La participation au Jeu est limitée à la durée de l'opération, soit :

Internal

- **Période d'inscription au Jeu : du 04/11/2024 [00h01] au 28/11/2024 [12h00]**

Tirage au sort :

Pour être valide, le formulaire de participation devra être complété des informations suivantes :

- Nom et prénom, numéro de téléphone, adresse email, adresse postale avec pays et ville de résidence.

Le formulaire de participation dûment complétée doit être validé impérativement avant la fermeture du Jeu. Les formulaires non intégralement renseignés ou illisibles seront considérés comme nuls et ne seront pas comptabilisés pour le tirage au sort ; ils ne permettront pas l'attribution du gain.

Le tirage au sort permettra de désigner un gagnant par lot. Dans le cas où ce premier gagnant tiré au sort ne se manifesterait pas dans les 15 jours ouvrés suivant le tirage au sort, un gagnant réservataire serait alors désigné.

Le tirage au sort est le 28/11/2024.

Dans l'hypothèse où aucun gagnant ni aucun gagnant réservataire ne serait en mesure de bénéficier du lot, notamment s'il ne remplit pas les conditions de participation précitées ou encore s'il est dans l'incapacité de bénéficier du lot, le lot restera alors la propriété de la Société Organisatrice qui en disposera librement.

Article 4 : Lot mis en jeu

Par tirage au sort, 20 personnes gagneront le lot suivant : un thermostat connecté filaire Odace

Aucun autre lot ne sera offert au jeu de tirage. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer ce lot par d'autres d'une valeur équivalente. En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot qui ne sera ni repris, ni échangé. Le lot est personnel au gagnant et n'est pas cessible.

Article 5 : Réception du lot

Le lot éligible à l'opération est offert au gagnant, identifié par les informations renseignées sur son formulaire.

Le gagnant sera informé de son gain, par la Société Organisatrice, par email ou selon les coordonnées précisées sur son formulaire de participation, et ce, dans un délai de 15 jours à l'issue du tirage au sort.

Pour bénéficier de son lot, le gagnant devra justifier :

- De son identité - par la production digitale d'une pièce d'identité (copie envoyée par réponse de mail) ;

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier sa capacité à recevoir son lot personnellement.

Le lot sera alors remis au gagnant dans un délai d'environ 20 semaines après la fin du Jeu.

En cas d'empêchement, le gagnant doit prévenir l'adresse mail fr-events@se.com au plus tôt. Sans réponse dans un délai de 30 jours ouvrés, le gain sera considéré comme caduque.

Internal

Le lot sera alors offert au gagnant réservataire selon le même procédé. En cas d'empêchement, le gagnant réservataire doit prévenir l'adresse mail fr-events@se.com au plus tôt. Sans réponse dans un nouveau délai de 30 jours ouvrés, le lot sera considéré commenon utilisé et restera la propriété de la Société Organisatrice qui en disposera librement. En aucun cas il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot, qui ne serontni repris, ni échangés.

En acceptant le lot, le gagnant est informé qu'il peut être amené à s'acquitter d'obligations sociales et fiscales sur lesdites attributions conformément à la législation en vigueur.

Les photographies et descriptifs du lot figurant à la fois sur les supports de communication disponibles et consultables dans les points de ventes et sur les sites internet de Schneider Electric ne sont pas contractuels.

Article 6 – Responsabilité de la Société Organisatrice

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot effectivement et valablement gagné et ne peut être recherchée concernant tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Plus généralement, la Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 - Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit, sans que sa responsabilité soit engagée, d'écourter, de différer, modifier, proroger, ou annuler le Jeu, ses règles et les dotations, si les circonstances l'exigent ou pour assurer le bon déroulement du Jeu ou l'équité entre les participants.

Les éventuelles modifications apportées au présent règlement seront considérées comme des avenants au présent règlement et déposés suivant les mêmes modalités que celles décrites à l'article 8.

Dans ces cas les participants ou toute autre personne ne pourront prétendre ni à une information individualisée ni à des dommages et intérêts.

La Société Organisatrice ne serait être tenue responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que reconnu par la jurisprudence française.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Organisatrice pour tout litige concernant sa validité, son exécution ou son interprétation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer toutes vérifications sur l'identité des participants. Toute participation de personne non autorisée à jouer, sera considérée comme nulle. Le lot ne sera pas attribué.

Internal

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir gratuitement le règlement du Jeu en adressant une demande par email à fr-events@se.com ou auprès de l'huissier auprès duquel ce règlement a été déposé.

Article 9 – Réclamation & Litiges

Toute question relative à l'application du présent règlement ou à son interprétation devra être adressée par écrit à Schneider Electric par mail à fr-events@se.com, le délai d'un mois suivant la fin du Jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passer ce délai. Le Jeu, le Règlement et son interprétation sont exclusivement soumis à la loi française.

En cas de litige relatif au présent Jeu, le Tribunal de Commerce de Paris aura compétence exclusive sous réserve des dispositions impératives du Code de la consommation.

Article 10 – Données personnelles

10.1 FINALITES DU TRAITEMENT :

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du Jeu a pour finalité la gestion du Jeu, la détermination des gains et l'attribution et l'acheminement des dotations.

Ces données sont indispensables et strictement nécessaires pour les besoins de la participation au Jeu. La fourniture de ces données par la personne physique qui participe pour le compte de son employeur conditionne la participation au Jeu et la possibilité d'accorder le lot en jeu.

Les données à caractère personnel qui sont collectées pour l'acheminement des dotations sont : Nom et prénom, email, adresse e-mail, numéro de téléphone.

La collecte et le traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre par la Société Organisatrice conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés ».

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatique, ayant pour finalité le traitement et le suivi des demandes présentées dans le cadre de la présente offre promotionnelle, par la société Schneider Electric, en leur qualité de responsables de traitement conjoints. Ce traitement est réalisé uniquement en France. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont conservées pour une durée d'un an à compter de la clôture de cette opération. Vos données personnelles sont exclusivement destinées à la société Schneider Electric. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf si vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de Schneider Electric. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des informations commerciales de la part de Schneider Electric, vos données personnelles seront transmises à des fins d'envoi de communications commerciales et d'analyses marketing. Elles seront alors conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter du dernier contact de votre part. Dans ce cas, une fiche client sera créée dans notre outil de gestion de la clientèle (CRM).

10.2 SECURITE ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES :

La Société Organisatrice met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des Participants et, notamment,

Internal

empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

10.3 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES :

Les données à caractère personnel des Participants sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée n'excède pas un (1) an à compter de leur collecte.

Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

10.4 VOS DROITS :

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi que la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression, de portabilité et d'oubli des données les concernant, mais également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en s'adressant au contact suivant :

- Par email : DPO@schneider-electric.com
- Par courrier, en écrivant à l'adresse suivante :

  DPO
  35 rue Joseph Monier CS3023
  92506 Rueil Malmaison-France

En cas d'exercice de leur droit d'accès aux données personnelles les concernant, la Société Organisatrice peut demander, avant la mise en œuvre de ce droit, une preuve de l'identité du participant afin d'en vérifier l'exactitude. Le participant dispose également du droit 'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu et à leur lot le cas échéant.

Internal